

Québec, le 4 juin 2015

Monsieur Louis Messely
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315 kV dans l'arrondissement le
Sud-Ouest à Montréal**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 25 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont requises pour le 8 juin 2015, au plus tard :

1. Expliquez comment la Note d'instructions 98-01 sur le bruit prend en compte ou non les bruits instantanés (application de « termes correctifs ») tels que ceux produits par des disjoncteurs (Référence : Étude d'impact PR3.1, annexe C, p. C-33 et C-34).
2. Le MDDELCC envisage-t-il de demander une compensation pour la perte du boisé de 0,24 ha? Si oui, selon quelles modalités

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission